

EXTRA JUDICIAIRE



JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL
YOUNG BAR OF MONTREAL



MONTRÉAL :
PRÉSENTE & PERTINENTE

AOÛT 2017

volume 31 • numéro 4

GODBOUT C. PAGÉ :

**LA COUR SUPRÊME SE PENCHE À NOUVEAU SUR LA
PORTÉE DE LA LOI SUR L'ASSURANCE AUTOMOBILE**

PAGES 6-7

JEANNE MANCE : LA BÂTISSEUSE, LA PREMIÈRE MONTRÉALAISE

PAGES 11-12

**« LA PLUS PERDUE DE TOUTES LES JOURNÉES EST CELLE
OÙ L'ON N'A PAS RI. »**

PAGE 19

L'EXTRAJUDICIAIRE

est le bulletin d'information du Jeune Barreau de Montréal (JBM).

Il est tiré à près de 5 000 exemplaires, et ce, à raison de SIX PARUTIONS PAR ANNÉE.

Il est distribué gratuitement à tous les avocats de dix ans et moins de pratique inscrits à la section de Montréal du Barreau du Québec ainsi qu'à la magistrature et à de nombreux intervenants du monde juridique.

TABLE DES MATIÈRES

• PRÉSIDENTIELLEMENT VÔTRE — MOT DE LA PRÉSIDENTE	3
• À L'ORDRE SVP — MOT DU BÂTONNIER	4
• NOTA BENE — MOT DE LA RÉDACTRICE EN CHEF	5
• <i>GODBOUT C. PAGÉ : LA COUR SUPRÊME SE PENCHE À NOUVEAU SUR LA PORTÉE DE LA LOI SUR L'ASSURANCE AUTOMOBILE</i>	6
• MONTRÉAL ET LES CULTURES : DES PONTS À BÂTIR	8
• RETOUR SUR LES ACTIVITÉS DU JBM	9
• JEANNE MANCE : LA BÂTISSEUSE, LA PREMIÈRE MONTRÉLAISE	11
• ENTREVUE AVEC UNE JEUNE AMBASSADRICE DE LA CULTURE MONTRÉLAISE	13
• CULTIVEZ DES ÉCHANGES CLAIRS	14
• MTL 375 : QUOI FAIRE, QUOI VOIR?	16
• ENTREVUE AVEC UNE AMOUREUSE DE MONTRÉAL : L'AUTEURE CLAIRE BOUCHARD	17
• « LA PLUS PERDUE DE TOUTES LES JOURNÉES EST CELLE OÙ L'ON N'A PAS RI. »	19

Administrateur responsable du Comité Extrajudiciaire	M ^r Martin Gariépy
Rédactrice en chef	M ^r Marguerite Tchicaya
Journalistes	M ^{rs} Éloïse Côté, Mathieu Jacques, Amina Kherbouche, Grégory Lancop, Jérémie Longpré, Étienne Moussa, Gabriel Meunier et Patrick Zakaria.
Conseillers à la révision linguistique	M ^{rs} Alice Boivin, Dominique Boutin, Pierre-Marc Boyer, Ariane Denis-Mélançon, Alessandra Ionata, Étienne Moussa et Élixa Pelletier.
Coordonnatrice à la révision linguistique	M ^r Elizabeth Tran
Photographes	Savitri Bastiani photographe, Émilie Pelletier et Anne-Marie Lelièvre
Graphisme	Boo Design
Impression	Sisca Solutions d'affaires
Membres du conseil d'administration 2016-2017	M ^{rs} Cynthia Brunet, Martin Gariépy, Alex Goupil, Précilia Hijazi, Mathieu Jacques, Caitlin Jenkins, Elsa Kelly-Rhéaume, Extra Junior Laguerre, Mylène Lemieux, Magali Maisonneuve, Jonathan Pierre Étienne, Sophia M. Rossi (Présidente), Marc James Tacheji, Annie-Claude Trudeau & Sabine Uwironze.
Directrice générale du JBM	M ^r Stéphanie Beaulieu
Coordonnatrice aux communications	M ^{me} Anne-Marie Lelièvre

Tous droits réservés. Dépôt légal – Bibliothèque du Canada (ISSN 0838-0880) et Bibliothèque nationale du Québec.

Dans l'ExtraJudiciaire, la forme masculine désigne, à moins que le contexte ne s'y prête pas, aussi bien les femmes que les hommes. La rédaction se réserve le droit de ne pas publier un texte soumis, de le modifier ou de le réduire. Les textes publiés ne reflètent nullement l'opinion de la rédaction ni du JBM, mais bien de celle de leurs auteurs respectifs.

Numéro de convention de la Poste-publications 40031782. Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada au : Direction générale du JBM, Maison du Barreau, 445 boulevard Saint-Laurent, bureau RC-03, Montréal (Québec) H2Y 3T8.

AVIS : Tout membre qui désire que son nom n'apparaisse pas sur la liste nominative que le JBM transmet occasionnellement à des tiers à des fins de prospection commerciale ou philanthropique doit en informer par écrit la Direction générale du JBM à l'adresse ci-haut mentionnée.

**FINANCIÈRE
DES AVOCATS**

Maintenant plus facile pour les professionnels du droit de découvrir les économies à réaliser en assurance auto et habitation!

Essayez la soumission auto rapide et la soumission habitation simplifiée, et voyez combien vous pouvez économiser.

Obtenez une soumission plus facilement!

lawyersfinancial.ca/homeauto ou composez le **1 877 314-6274**.

Le régime d'assurance auto et habitation de la Financière des avocats (le « régime ») est émis par La Personnelle, assurances générales inc. au Québec et par La Personnelle, compagnie d'assurances dans les autres provinces et territoires (collectivement appelées « La Personnelle »). Les produits de la Financière des avocats sont parrainés par l'Association d'assurances du Barreau canadien (« AABC »). La Financière des avocats est une marque de commerce de l'AABC, utilisée en vertu d'une licence par La Personnelle et par Hunters International Ltd., courtier d'assurances certifié faisant la promotion du régime. L'assurance auto n'est pas offerte au Manitoba, en Saskatchewan ni en Colombie-Britannique, où il existe des régimes d'assurance gouvernementaux. Il se peut que certains produits et services ne soient pas offerts dans toutes les provinces et tous les territoires. Certaines conditions s'appliquent.

SOYONS PRÉSENTS ET PERTINENTS

Chères consœurs, Chers confrères,

Un nouveau mandat débute au JBM avec une équipe qui reflète sans contredit la diversité de notre profession. Des administrateurs dynamiques qui sont prêts à travailler à la réalisation de nos projets et qui verront à promouvoir les enjeux qui nous tiennent à cœur. Cette année s'annonce riche en avancées pour les jeunes avocats. Nous continuerons certainement à être très présents et pertinents.

DANS LE CADRE DE L'ACCESSIBILITÉ À LA JUSTICE

Le JBM a toujours su mettre en place des projets dans l'objectif de rendre la justice accessible à un plus grand nombre de citoyens. Cette année, nous avancerons encore dans cette direction en investissant dans un système téléphonique qui assurera la tenue annuelle de notre Clinique juridique téléphonique. La Clinique est l'un des piliers de nos services juridiques *pro bono*. Elle nous permet d'offrir des services juridiques gratuits aux justiciables à travers le Québec. Cette année, nous offrirons ce service de clinique juridique à l'automne 2017 ainsi qu'au printemps 2018. J'espère vous y voir pour nous aider à répondre aux nombreux appels des citoyens.

DANS L'INTÉRÊT DE NOS MEMBRES

LA SITUATION DE L'EMPLOI CHEZ LES JEUNES AVOCATS

Nous verrons à la poursuite de la mise en place des conclusions et recommandations de notre *Rapport sur la situation de l'emploi chez les jeunes avocats du Québec*. Entre autres, nous travaillerons à assurer des stages rémunérés et de qualité pour nos futurs membres. Nous continuerons également à présenter notre *Rapport aux étudiants* dans les diverses facultés de droit du Québec. Il est important que les enjeux qui s'y trouvent soient discutés afin que nous puissions collectivement avancer vers l'amélioration de l'accès à l'emploi pour les jeunes avocats.

Au surplus, le *Rapport* a démontré que les jeunes avocats pratiquent souvent en solo ou dans de petits cabinets, poursuivent des études aux cycles supérieurs après avoir été assermentés

et cherchent plus longtemps qu'auparavant un premier emploi. Dans chacune de ces situations, le jeune avocat paie trop souvent lui-même sa cotisation. Cette année, nous ferons les représentations nécessaires auprès du Barreau du Québec afin de faire diminuer la cotisation des jeunes avocats.

LA PROMOTION DE L'INNOVATION

De nouveaux modèles de pratique et de nouveaux types de services juridiques sont proposés par les jeunes avocats. Le JBM veut soutenir et promouvoir ces innovations ainsi que l'entrepreneuriat de ces avocats. C'est pourquoi nous voulons mettre en place un groupe de réflexion *think tank* afin d'échanger sur les meilleures avenues de collaboration, de partenariat et de visibilité.

Nous désirons aussi voir la formation professionnelle offerte par l'École du Barreau du Québec refléter davantage la réalité de la pratique. Notamment, elle doit être davantage axée sur l'aspect pratique, offrir de la formation quant à l'administration d'un cabinet et particulièrement tenir compte de l'arrivée des innovations et nouvelles technologies dans notre pratique.

En terminant, je tiens à souligner que je suis particulièrement fière de l'élection historique de notre plus jeune bâtonnier au Barreau du Québec, M^e Paul-Matthieu Grondin. En plus d'être un membre du JBM, monsieur le bâtonnier Grondin est un ancien président du JBM. Il a été l'instigateur de l'étude et du *Rapport sur la situation de l'emploi chez les jeunes avocats du Québec*. Il est véritablement un ambassadeur pour les jeunes avocats. Nous anticipons une belle collaboration avec lui dans le cadre de la poursuite de la mise en place des recommandations du *Rapport*.

Je tiens également à féliciter mes consœurs, M^{es} Audrey Létourneau et Sabrina Côté-Scuvée, pour leurs élections par acclamation respectives à titre de présidente du Jeune Barreau de Québec et de l'Association des Jeunes Barreaux de Régions. Avec elles, j'en suis certaine, nous assurerons la réalisation de nos objectifs communs.

Les jeunes avocats vivront une belle année. Nous sommes plus que jamais présents au sein de la communauté juridique. Nous avons su faire notre place. Nous continuerons à démontrer que notre présence, à nous les jeunes, constitue un atout essentiel à l'avancement de notre profession.

Au plaisir d'échanger avec vous !



{ Sophia M. Rossi
présidente
presidence@ajbm.qc.ca

DISCOURS DE M^E BRIAN R. MITCHELL

COCKTAIL DU BÂTONNIER

COCKTAIL DES BÉNÉVOLES

18 MAI 2017

Madame la présidente,
Monsieur le président sortant,
Chères consœurs, chers confrères,

Il me fait plaisir d'être parmi vous à titre de Bâtonnier du Barreau de Montréal pour cette soirée qui se veut une occasion de faire le bilan sur l'année qui se termine, mais aussi une opportunité de souligner l'implication bénévole des membres du Jeune Barreau de Montréal.

J'aimerais donc commencer en félicitant votre nouvelle présidente, Sophia M. Rossi, ainsi que les nouvelles administratrices et nouveaux administrateurs pour leur élection! J'aimerais aussi remercier M^e Extra-Junior Laguerre pour son travail acharné et son dévouement au cours de la dernière année.

Au cours des prochains mois, votre nouveau Conseil d'administration, présidé par M^e Rossi, aura l'occasion de poursuivre le travail effectué sous la présidence de M^e Extra-Junior Laguerre et de définir ses propres orientations, que le Barreau de Montréal a évidemment très hâte de connaître.

En effet, les préoccupations des jeunes avocates et avocats sont au cœur des priorités du Barreau de Montréal pour l'année à venir, dont les objectifs sont regroupés sous le thème « Un Barreau inclusif ».

Les jeunes avocates et avocats ont besoin d'emplois qui sont intéressants et stimulants, mais également rémunérateurs. Plus concrètement, en tant que Bâtonnier, j'aimerais que l'on travaille en étroite collaboration avec vos représentants afin d'élaborer une stratégie d'action et un plan de

communication qui permettra aux jeunes avocates et avocats de faire face aux défis qui les attendent dans la recherche d'opportunités d'emplois stables alors qu'ils amorcent et développent leur carrière juridique.

As you may know, last year, JBM published a fascinating, yet indeed troubling, Rapport sur la situation de l'emploi chez les jeunes avocats du Québec. This excellent Rapport is one of the leading examples of the quality research that is being undertaken by the JBM which we need to acknowledge and indeed celebrate.

However, I am of the view that this year we must work directly with the JBM to see how we can raise the profile of the recommendations highlighted in the Rapport and to sensitize the legal community to the challenge of unremunerated articling positions.

Nous concentrerons aussi nos efforts autour des groupes suivants, desquels nombre d'entre vous peuvent également faire partie:

- **LES AVOCATES;**
- **LES COMMUNAUTÉS ETHNIQUES ET CULTURELLES;**
- **LA COMMUNAUTÉ LGBTQ;**
- **ET LES AVOCATES ET AVOCATS EN DÉTRESSE.**

Nous espérons pouvoir travailler étroitement avec le Jeune Barreau afin de développer des stratégies et des outils pour favoriser la participation et une réponse adéquate aux besoins de ces groupes dans la communauté juridique montréalaise.

En conclusion, je me dois de souligner à quel point votre implication auprès du Conseil d'administration, des comités du Jeune Barreau, dans les services à la population et au sein d'organismes œuvrant dans la communauté est importante. Le dynamisme du Jeune Barreau et son rayonnement repose sur votre dévouement et peut avoir un impact partout au Québec. Je mentionnerai à titre d'exemple l'élection de M^e Paul-Mathieu Grondin, élu à titre de bâtonnier du Québec il y a quelques jours après avoir été président du Jeune Barreau de Montréal pour l'année 2014-2015.

Your involvement and engagement as members of the Bar has shed a positive light on the legal profession concerning the public perception. Further, you continue to offer services that advance obtainable access to judicial services for all, an issue which currently is of vast importance in today's society.

In the name of the Bar of Montreal, I would like to thank you for your involvement, and I hope that your engagement inspires your fellow members to follow in your footsteps and thrive to accomplish same in the coming year.

Merci !



{ Brian R. Mitchell
Bâtonnier de Montréal

CHAQUE GÉNÉRATION DOIT, DANS UNE RELATIVE OPACITÉ, DÉCOUVRIR SA MISSION, LA REMPLIR OU LA TRAHIR

Cette citation de Franz Fanon cadre bien avec le sujet de mon premier éditorial en tant que rédactrice en chef. Je perçois une dichotomie entre la description des jeunes des générations X, Y ou du groupe des milléniaux dans certains médias et ce que j'observe. Les critiques à notre égard ne manquent pas : paresseux, impolis, enfants-rois, adeptes de la surconsommation et j'en passe. J'ai donc décidé de vous présenter une liste non exhaustive de jeunes qui s'impliquent et se démarquent, que ce soit au niveau politique, artistique ou communautaire.



Peu importe notre appartenance ou nos convictions politiques, l'on ne peut que se réjouir de voir Gabriel Nadeau-Dubois, ancien « carré rouge » et co-porte-parole du mouvement étudiant en 2012, se lancer dans l'arène politique. Force est de reconnaître qu'il est un passionné, qu'il veut changer les choses et tient un discours qui touche une partie de la population québécoise, dont de nombreux jeunes. D'ailleurs, l'effet Nadeau-Dubois s'est fait sentir immédiatement puisque Québec Solidaire a recruté 4 000 nouveaux membres cinq jours après l'annonce de sa candidature au poste de député dans la circonscription de Gouin. Ses nombreux détracteurs lui reprochent son côté sulfureux et ses propos incendiaires, plus particulièrement les derniers en date, à savoir que la classe politique des trente dernières années (autant le Parti libéral que le Parti québécois) a trahi le Québec. Propos qui, bien entendu, ont scandalisé nombre de politiciens ou d'ex-politiciens. Dans un registre complètement différent, l'actrice Emma Watson, bien connue pour son incarnation d'Hermione dans la saga *Harry Potter*, avoue avoir dû faire face à de nombreuses critiques de *trolls* sur Internet en raison de son activisme féministe. Plus jeune ambassadrice de bonne volonté de l'histoire des Nations-Unies, elle a lancé la campagne *HeForShe* en 2014, prônant un féminisme plus inclusif. Pour elle, le féminisme ne signifie pas détester les hommes, cela signifie donner le choix aux femmes. Porter des talons hauts ou des chaussures plates, s'impliquer en politique ou rester à la maison. Le féminisme ne devrait pas imposer quoi que ce soit. Comble de l'ironie, elle s'est d'ailleurs récemment fait reprocher par des féministes d'avoir trahi la cause en posant les seins en partie dénudés sur la couverture du magazine féminin *Vanity Fair*. Autre exemple, celui de Lena Dunham, actrice et productrice de la série à succès américaine *Girls*, qui décrit les hauts et les bas de la vie de quatre jeunes adultes vivant à New York. Lena Duham met régulièrement, et de façon parfois assez crue, son corps dénudé devant les caméras, corps qui est loin des standards de beauté que tentent de nous imposer la télévision

et les magazines féminins, où seuls les corps très minces et musclés sont à l'honneur. Elle est bien dans son corps et s'insurge régulièrement contre le *body shaming*. Elle a d'ailleurs décidé l'année dernière de ne plus accepter de voir ses photos retouchées en couvertures de magazines. Je termine avec mon expérience personnelle en tant que secrétaire au conseil d'administration de la Maison de jeunes de Saint-Léonard, qui me permet de voir l'implication de deux membres qui donnent de leur temps au CA, qui recrutent sans arrêt de nouveaux participants aux activités de la Maison de jeunes et qui ont à cœur d'assurer la pérennité de cette institution qui permet à des jeunes issus de milieux défavorisés d'avoir un lieu bien à eux tout en ayant accès à des activités enrichissantes. Ces quelques jeunes dont je vous ai parlé, et bien d'autres encore, nous y compris, font partie d'une génération qui, à sa façon et dans une relative opacité, découvre sa mission et tente, tant bien que mal, de la remplir.

Je ne peux terminer ce premier éditorial sans saluer le travail remarquable accompli par Véronique Gaudette, la rédactrice en chef sortante des deux dernières années, qui quitte le JBM cette année, car elle a atteint la limite fatidique des 10 ans de pratique. Bonne chance dans tes nouvelles aventures Véronique! Pour ma part, j'espère relever ce nouveau défi avec brio.



{Marguerite Tchicaya
extrajudiciaire@ajbm.qc.ca



GODBOUT C. PAGÉ : **LA COUR SUPRÊME SE PENCHE À NOUVEAU SUR LA PORTÉE DE LA LOI SUR L'ASSURANCE AUTOMOBILE**

Depuis son entrée en vigueur en 1978, la *Loi sur l'assurance automobile*¹ (« la Loi ») et le régime sans égard à la responsabilité (*no-fault*) qu'elle a instauré ont fait couler beaucoup d'encre, tant dans la doctrine que la jurisprudence québécoises. À de nombreuses reprises, les tribunaux ont été appelés à se prononcer sur la portée de la Loi, plus particulièrement sur l'étendue de l'indemnisation du préjudice corporel subi dans un accident d'automobile. La Cour suprême s'est à nouveau penchée sur ce sujet dans le récent arrêt *Godbout c. Pagé* (2017 CSC 18), où elle était appelée à déterminer si une personne ayant été blessée dans un accident d'automobile et qui est admissible aux indemnités prévues par la Loi, mais dont l'état de santé s'est aggravé en raison d'une faute commise par un tiers, peut intenter, contre ce dernier, un recours civil afin d'être indemnisée du préjudice découlant de cette faute subséquente.

Dans cette affaire, deux dossiers distincts, celui de Thérèse Godbout et celui de Gilles Gargantiel (« les appelants »), ont été entendus en même temps par la Cour suprême. Les appelants ont été victimes d'accidents de la route, dans lesquels ils ont été grièvement blessés. Ils ont par la suite tous deux subi un préjudice additionnel en raison de fautes imputables à des tiers, à savoir, dans le cas de Mme Godbout, le personnel médical l'ayant traitée et, dans le cas de M. Gargantiel, les agents de la Sûreté du Québec ayant fait preuve de négligence dans la recherche du véhicule accidenté. Les appelants ont été indemnisés pour l'ensemble de leurs blessures par la Société de l'assurance automobile du Québec (« SAAQ »), mais ont tout de même décidé d'intenter une poursuite civile en dommages-intérêts contre ces tiers pour avoir commis des fautes subséquentes.

En première instance, Mme Godbout a eu gain de cause, la juge étant d'avis que l'article 83.57 de la Loi – lequel prévoit que tout préjudice corporel causé dans un accident d'automobile doit être indemnisé selon la Loi et qu'aucun recours à ce sujet ne peut être reçu devant un tribunal – ne faisait pas obstacle à un recours civil en cas de faute subséquente d'un tiers. Au contraire, le juge de première instance ayant décidé du cas de M. Gargantiel a rejeté le recours de ce dernier, étant d'avis que lorsque la Loi s'applique, elle intervient de façon exclusive, et ce, même en présence d'une faute distincte imputable à un tiers. Subséquemment, la Cour d'appel, rendant le même jour deux arrêts connexes², a infirmé le jugement dans l'affaire Godbout et confirmé celui rendu dans l'affaire Gargantiel. Craignant qu'une brèche ne soit créée dans le régime du « *no-fault* » et que la protection accordée aux victimes d'accidents automobiles soit amoindrie, la Cour d'appel a conclu que les préjudices subis par les appelants en raison des fautes subséquentes résultent d'un cumul de faits directement liés à l'accident et que, conséquemment, l'article 83.57 de la Loi fait échec à tout recours devant les tribunaux civils.

La majorité de la Cour suprême, sous la plume du juge Wagner, confirme les arrêts de la Cour d'appel. Reprenant les enseignements des célèbres arrêts de principe *Pram* et *Rossy*, le juge Wagner réitère que le lien de causalité à retenir dans le cadre du régime d'indemnisation de la Loi en est un *sui generis*, qui « doit recevoir une interprétation large et libérale, de nature à permettre la réalisation de l'objet de la Loi, tant et aussi longtemps que cette interprétation demeure plausible et logique³ ». Le juge rappelle que la Loi a été adoptée afin de pallier les importantes iniquités que présentait à l'époque l'indemnisation des victimes de préjudices corporels causés par des automobiles et que l'immunité civile qu'elle crée s'applique à tous, sans exception; tant qu'il existe un lien suffisamment logique et étroit entre l'accident automobile et les événements qui en découlent, ces événements sont réputés faire partie de l'accident et, conséquemment, l'ensemble du préjudice subi est couvert par la Loi. Le juge Wagner partage par ailleurs les préoccupations de la Cour d'appel quant au fait qu'une brèche dans le régime d'indemnisation de la Loi risquerait d'inciter la SAAQ à manquer à son obligation d'indemniser les victimes d'accidents automobiles sous prétexte d'une aggravation des préjudices de ces derniers, causée par les fautes du personnel médical les traitant. Le juge conclut finalement que dans les cas respectifs des appelants, leurs préjudices corporels découlent d'une série d'événements liés de façon plausible et logique à leur accident automobile respectif, de telle sorte que l'article 83.57 fait échec à leurs recours devant les tribunaux.

Pour sa part, la juge Côté ne partage pas l'opinion de ses collègues. Selon elle, l'interprétation donnée par la majorité s'avère irréconciliable avec le libellé de la Loi en ce qu'elle a pour effet de rattacher des préjudices subséquents à un accident qui n'a constitué que l'occasion de leur survenance, sans pour autant en être la cause.

Cet arrêt de la Cour suprême, si certains le considèrent choquant aux premiers abords, concorde néanmoins avec l'interprétation de la Loi faite jusqu'à présent par les tribunaux d'instance inférieure. Il importe par ailleurs de mentionner que, bien que l'histoire des appelants soit d'une grande tristesse, ceux-ci ont été indemnisés par la SAAQ de façon importante pour l'ensemble de leurs préjudices, y compris pour les portions découlant des fautes imputables aux tiers. Ainsi, Mme Godbout, en date de septembre 2014, avait déjà reçu de la SAAQ plus de 975 000 \$ à titre d'indemnités. Certes, cette somme aurait sans doute pu être plus importante si elle avait obtenu le droit d'intenter un recours civil. Néanmoins, il importe de garder à l'esprit que si les tribunaux avaient accepté de créer une « brèche » dans le régime du *no-fault*, Mme Godbout aurait non seulement eu à se battre pour obtenir compensation de son préjudice découlant de l'erreur médicale, mais elle aurait aussi risqué de ne rien obtenir du tout.

- 1 *Loi sur la société de l'assurance automobile du Québec*, RLRQ c S-11.011 ; LRQ c R-4, anciennement désignée comme la *Loi sur la Régie de l'assurance automobile du Québec*.
- 2 *Gargantiel c. Québec (Procureure générale)*, 2015 QCCA 224 (CanLII) et *Pagé c. Godbout*, 2015 QCCA 225 (CanLII).
- 3 *Godbout c. Pagé*, 2017 CSC 18, par. 28.



Votre profession, vos privilèges

Profitez de taux et de rabais privilégiés
sur des produits et services financiers.

desjardins.com/jbm



Desjardins



MONTRÉAL ET LES CULTURES : DES PONTS À BÂTIR

Montréal qui fête, cette année, son 375^e anniversaire, est une métropole qui a su se tailler une place au niveau mondial et a tiré son épingle du jeu. On n'a qu'à penser à la désignation de Montréal comme ville UNESCO du design en 2006 et aux nombreux créateurs qui viennent de Montréal pour être fiers et oublier un tant soit peu les nids-de-poule et les cônes orange.

À l'occasion du 375^e, l'on peut se demander qu'est-ce que la culture Montréalaise. Est-ce qu'il y a une culture montréalaise distincte de la culture québécoise et canadienne et comment cette ville interagit-elle avec ces multiples identités?

Montréal a grandement évolué au cours du temps, de centre de traite du commerce de la fourrure en Nouvelle-France à capitale du Canada-Uni au 19^e siècle pour éventuellement devenir la métropole du Québec moderne; la métamorphose est incroyable. Toutefois, il demeure à travers le temps une constante : Montréal est un carrefour où toutes les cultures se rencontrent. Même si Gaston Miron disait à une certaine époque que Montréal est « la plus grande Française de langue anglaise », les cultures présentes à Montréal dépassent de beaucoup la dichotomie linguistique qui l'habite depuis si longtemps.

On oublie parfois qu'au 19^e siècle, près du tiers des habitants de Montréal étaient irlandais ou d'origine irlandaise et que le gaélique était une des langues les plus parlées. On ne peut non plus passer sous silence la communauté juive présente à Montréal depuis des siècles.

Toutefois, la diversité culturelle de Montréal peut poser de sérieuses questions en fonction de l'angle selon laquelle on l'aborde. Montréal est-elle en train de se couper du Québec? C'est ce qu'affirme plusieurs chroniqueurs, mais à la base, je crois qu'il serait plus juste de dire que le Québec se coupe également de Montréal.

Il y a toujours eu la division historique, connue comme étant les deux solitudes, entre l'Ouest et l'Est de la ville, mais au fil des années, on voit également des

divisions additionnelles entre l'île elle-même et le Québec. En effet, Montréal ne vote pas comme le reste du Québec. Si l'Ouest vote libéral, la montée très forte de Québec solidaire montre le développement d'un courant progressiste et multiculturel qui ne se reconnaît pas dans les débats identitaires. En fait, il se développe une troisième solitude entre Montréal et le reste du Québec. Ces changements démographiques et politiques sont durables et constituent désormais la réalité dans laquelle nous vivons.

Montréal semble déranger le reste du Québec. Bien qu'il s'agisse d'une perception personnelle, j'ai été surpris à de nombreuses reprises d'entendre des discours très dénigrants sur Montréal à l'extérieur de celle-ci ou encore sur les réseaux sociaux. Cette situation devrait nous inquiéter.

S'il semble être en vogue chez nos voisins du Sud d'ériger des murs, nous devons nous méfier de l'édification tranquille de murs entre notre belle ville et le Québec et la seule solution constructive pour l'éviter me semble être une reprise du dialogue par l'éducation.

Étant un enfant de la banlieue, j'ai eu la chance lorsque j'étais au secondaire de participer à des journées culturelles où nous allions en groupe visiter Montréal et des lieux importants des différentes communautés qui l'habitent. Ces initiatives nous permettaient de démystifier la métropole et d'en découvrir les différentes facettes. J'ai la conviction profonde que les différentes communautés qui composent Montréal seraient très enthousiastes à l'idée de se faire connaître par la jeunesse Québécoise. Il faut créer ces espaces de rencontre dans notre système d'éducation pour qu'on puisse apprendre à connaître l'autre dans toute son humanité. Les initiatives existent, mais je crois qu'il faut les encourager encore davantage en cette époque où la montée des courants populistes frappe de plus en plus en Occident.

Montréal est le cœur économique du Québec et le carrefour où se rencontrent toutes les identités et cultures. Mon souhait le plus cher est que lors du 475^e de la ville, notre métropole soit toujours ce lieu d'échange exceptionnel et ouvert.



{ Mathieu Jacques

FORMAT

Le numéro 1 de la formation
Nous formons du porte-parole jusqu'au dirigeant des plus grandes entreprises du Québec.

Nos formations

- ▶ Formation média
- ▶ Présentation d'affaires
- ▶ Parole publique

Nos formateurs

- ✓ Roland Mailhot
- ✓ Louis Lemieux
- ✓ Charles Faribault
- ✓ Réjean Léveillé

www.format.ca — 514.570.2403 — Contact : Sonia Guy

RETOUR SUR LES ACTIVITÉS DU JBM

CONGRÈS ANNUEL DU JBM

4-6 MAI 2017

C'est du 4 au 6 mai dernier que s'est tenu le Congrès annuel du JBM présenté conjointement avec l'*American Bar Association – Young Lawyers Division* à l'hôtel Westin de Montréal, sous la présidence d'honneur de l'honorable **Richard Wagner**, Cour suprême du Canada.

Merci à nos partenaires



De gauche à droite : **M^e Stéphanie Beaulieu** (directrice générale du JBM), **M^e Anna M. Romanskaya** (Chair, ABA-YLD), l'honorable **Clément Gascon** (Cour suprême du Canada, l'honorable **Richard Wagner** (Cour suprême du Canada & Président d'honneur), **M^e Caroline Larouche** (Présidente sortante 2016-2017) & **M^e Extra Junior Laguerre** (Président du JBM 2016-2017).

SOIRÉE EUFORIA | GOURMANDISE & CÉLÉBRATION

5 MAI 2017

C'est plus de 300 participants qui se sont rassemblés au Centre des Sciences de Montréal pour participer à la seule et unique édition de la Soirée Euforia.

Merci à nos partenaires et commanditaires



INTERNATION ORATORY COMPETITION OF THE AMERICAN BAR ASSOCIATION – YOUNG LAWYERS DIVISION

5 MAI 2017

Le JBM est fier d'annoncer que **M^e Jean-Philippe Bolduc** a remporté le premier prix du *International Oratory Competition of the American Bar Association – Young Lawyer Division*, qui s'est tenu dans le cadre du Congrès annuel du JBM présenté conjointement avec l'*ABA-YLD*, à Montréal, le 5 mai dernier.



M^e Bolduc agissait à titre de représentant du JBM après avoir remporté la *English Oratory Competition* du JBM en juin 2016.

M^e Bolduc avait également remporté la première place au *YBM's International Debate Championship* en septembre 2016.

Félicitations à ce champion de l'art oratoire!

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

18 MAI 2017

C'est lors de l'assemblée générale annuelle, qui a eu lieu le 18 mai 2017, que le nouveau Conseil d'administration du JBM est officiellement entré en fonction. C'est **M^e Sophia M. Rossi**, *Roy Bélanger Avocats s.e.n.c.r.l.*, qui a été élue à titre de 119^e présidente du JBM.



Avant | de gauche à droite : **M^{es} Stéphanie Beaulieu** (Directrice générale), **Marc James Tacheji**, **Extra Junior Laguerre** (Président sortant), **Sophia M. Rossi** (Présidente), **Jonathan Pierre-Étienne** (Vice-président), **Alex Goupil** (Secrétaire-trésorier) et **Caitlin Jenkins**.

Arrière | de gauche à droite : **M^e Cynthia Brunet**, **Magali Maisonneuve**, **Elsa Kelly-Rhéaume**, **Martin Gariépy**, **Annie-Claude Trudeau**, **Mylène Lemieux**, **Sabine Uwitonze** et **Précilia Hijazi**.

Absent de la photo : **M^e Mathieu Jacques**

MEMBRE HONORAIRE DU JBM

Au nom du Conseil d'administration du JBM, ainsi qu'en celui de ses 5 000 membres, c'est avec grand plaisir que le JBM a nommé M^e Catherine Ouimet à titre de Membre honoraire.

C'est en effet par résolution que le Conseil d'administration du JBM a choisi de lui décerner ce titre, lequel se veut le soulignement d'un apport significatif envers notre association.

Le JBM tient, encore une fois, à la féliciter, mais surtout à la remercier de son dévouement et son apport considérable à l'avancement et au rayonnement du JBM. Elle a permis au JBM d'être ce qu'il est aujourd'hui et elle lègue au JBM la promesse de toujours envisager plus. Un trophée honorifique lui a été remis lors de l'assemblée générale annuelle du JBM qui s'est tenue le jeudi 18 mai 2017, à l'Auberge Saint-Gabriel, à Montréal.



De gauche à droite : M^{me} Stéphanie Beaulieu, directrice générale du JBM, Catherine Ouimet, directrice Service des greffes du Barreau du Québec, et Extra Junior Laguerre, président sortant du JBM.

PRIX DE L'ORATEUR & ENGLISH ORATORY COMPETITION

Le JBM désire féliciter les gagnants du Prix de l'orateur et du English Oratory Competition 2017



De gauche à droite : M^e Anaïs Kadian (2^{ème} place anglo), M^e Adam Ginzburg (Gagnant anglo), M. Nicolas Fréchette (Desjardins), M^{me} Sophia M. Rossi (Présidente du JBM), M^e Julien Grenier (Gagnant franco), M^e Antoine Guilmain (2^{ème} place franco)

PRIX DE L'ORATEUR FRANCOPHONE 2017

M^e Julien Grenier (Lapointe Rosenstein Marchand Melançon S.E.N.C.R.L.)

Le JBM souligne également l'excellente prestation de l'orateur suivant qui s'est méritée la 2^e place au concours francophone: M^e Antoine Guilmain (Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L. s.r.l.)

BÉNÉVOLE DE L'ANNÉE 2016-2017

Le JBM tient à souligner la nomination de M^e Adam Villeneuve à titre de **bénévole JBM de l'année 2016-2017**.

Impliqué dans les Comités Recherche et législation (CRL) ainsi que Formation, il participe activement aux activités du JBM depuis trois ans. M^e Villeneuve est un bénévole indispensable. Dans le cadre de son implication, il a, cette année, contribué de façon significative en chapeautant un sous-comité du CRL qui s'est interrogé sur les diverses causes expliquant les délais en matière pénale et qui proposa des pistes de solutions créatives et adaptées à la réalité Québécoise dans le contexte canadien. Afin de souligner l'implication de M^e Villeneuve et son dévouement pour le JBM et les causes qu'il défend, il était donc tout naturel de lui remettre le titre de bénévole de l'année.

Les membres du Conseil d'administration ainsi que les employés de la direction générale du JBM le remercient pour son excellent travail!

Le JBM aimerait également remercier pour leur implication les bénévoles suivants qui se sont démarqués en tant que finalistes pour le titre de bénévole de l'année 2016-2017 :

- M^e Rachel Rioux-Risi | Boisvert, de Niverville et associés
- M^e Camille Aubin | Robic S.E.N.C.R.L.
- M^e Vinh Nguyen | Vinh Nguyen Avocat



De gauche à droite : M^{me} Extra Junior Laguerre, président sortant du JBM, Stéphanie Beaulieu, directrice générale du JBM, Adam Villeneuve, bénévole JBM de l'année 2016-2017, et Cynthia Brunet, administratrice du JBM.

2017 ENGLISH ORATORY COMPETITION

M^{re} Adam Ginzburg

The YBM also underlines the excellent performance of the speaker who has won the 2nd place:

M^{re} Anaïs Kadian (BELLEAU LAPOINTE, S.E.N.C.R.L.).

Le JBM remercie également son partenaire majeur



Jeanne Mance : la bâtisseuse, la première Montréalaise



Depuis le mois de mai, nous célébrons ici, à Montréal, le 375^e anniversaire de la fondation de la métropole québécoise. Sans compter le 150^e anniversaire du Canada, nous fêtons également le 5^e anniversaire d'un événement marquant de notre histoire : la reconnaissance officielle de Jeanne Mance comme cofondatrice de Montréal, titre qu'elle partage depuis avec Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, premier gouverneur de Montréal. En effet, à l'occasion du 370^e anniversaire de Montréal, le conseil municipal de Montréal l'a décrété.

Historiquement, Jeanne Mance n'a pas bénéficié de la même attention que ses contemporains masculins, ce qui explique qu'elle soit moins bien connue du public que d'autres personnages marquants de l'époque. Ayant ceci à l'esprit, ce texte s'attardera à la vie de Jeanne Mance pour relater son parcours et décrire sa contribution remarquable à l'histoire de Montréal.

Jeanne Mance est née le 12 novembre 1606 à Langres, en Champagne. Elle est la deuxième des douze enfants d'un couple de noblesse de robe – Charles Mance, procureur du roi au baillage de Langres, ainsi que Catherine Emonnot, fille de Laurent Emonnot, procureur de Langres et de Barbe Genevoys¹.

Ayant perdu sa mère à l'âge de vingt ans, elle doit la remplacer auprès de ses frères et sœurs, encadrant notamment leur éducation tout en soutenant son père². De plus, Jeanne Mance vit la guerre de Trente Ans : la région de Langres étant infestée par la rage à partir de 1635, elle travaille comme soignante, notamment lors d'une épidémie de peste ravageant la région en 1636-1637³. Elle travaille même comme « garde-malade à l'hôpital fondé par son évêque⁴ ».

(Suite de l'article en page 12) ►

Bien qu'elle soit avant-gardiste à certains égards, Jeanne Mance est tout de même une femme résolument de son époque, celle de l'ère de la Contre-Réforme. Comme d'autres jeunes filles du XVII^e siècle, elle mène une vie semblable à celle d'une religieuse. Tout en restant laïque, elle fait vœu de chasteté à l'âge de cinq ans et s'inscrit sur le registre de la confrérie du Saint-Sacrement en 1635⁵. L'influence de l'Église catholique à cette époque est prépondérante : les *Relations des jésuites*, qui décrivaient les efforts d'évangélisation des jésuites auprès des autochtones, étaient notamment très populaires en France. Ce serait même Marie de l'Incarnation qui l'aurait inspirée à entreprendre le travail de missionnaire, devenant ainsi la première missionnaire laïque à s'installer en Nouvelle-France⁶.

Une rencontre avec son cousin, Messire Nicolas Dolebeau, aurait changé sa vie. Vers la mi-avril 1640, Messire Dolebeau rend visite à ses parents à Langres. Lors de ce passage, il s'entretient avec Jeanne Mance au sujet de la Nouvelle-France et du travail d'apostat⁷. À peine un mois plus tard, Jeanne Mance part pour Paris. Au printemps de 1641, elle se rend à La Rochelle où elle rencontre Jérôme Le Royer de La Dauversière; celui-ci avait fait l'acquisition, avec son associé Pierre Chevrier, de l'île de Montréal en 1640⁸.

Peu de temps après, elle part pour l'Amérique. C'est au mois d'août 1641 que Jeanne Mance arrive en sol américain. Elle passe ensuite l'hiver à Québec, période durant laquelle la future fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Montréal fréquente notamment les hospitalières de Québec⁹. Au printemps 1642, Jeanne Mance part avec de Maisonneuve ainsi que des colons vers l'île de Montréal, où ils fondent Ville-Marie, le 18 mai 1642. Alors que de Maisonneuve est responsable de l'aspect défensif, Jeanne Mance s'occupe des aspects économique et financier de la colonie, ainsi que des soins aux blessés et aux malades, tant français qu'autochtones¹⁰. Son rôle fondamental, avec de Maisonneuve, dans la fondation et la gestion de la colonie est saillant lorsque l'on se réfère aux écrits de l'époque. En particulier, dans *Les véritables motifs de messieurs et dames de la Société de Notre-Dame de Montréal pour la conversion des sauvages de la Nouvelle-France*, publié en 1643, où l'on peut lire :

« En 1641, comme [de La Dauversière] préparait son premier Equipage et Magasin pour Montréal, [Pierre Chevrier] et lui avaient souvent demandé à Dieu quelques personnes pour la direction et conduite de cette sienne et nouvelle famille, qu'ils envoyaient en cette île inculte et abandonnée. Dieu leur en présente deux en divers temps, de sexe, condition et demeures différentes [...] L'autre fut une demoiselle grande servante de Dieu qu'il rencontra à la porte d'une Eglise de la Rochelle [...] »¹¹

Comme on voit, on laisse entendre que Dieu aurait envoyé de Maisonneuve et Jeanne Mance à de La Dauversière et à Pierre Chevrier afin de fonder Montréal.

En plus d'être cofondatrice de Montréal, elle est également la seule fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Dès son arrivée à Montréal, elle s'occupe des blessés et des malades. C'est uniquement en 1645 que l'on construit un hôpital à l'extérieur du fort, soit l'Hôtel-Dieu de Montréal, le deuxième hôpital en Nouvelle-France. Elle devient également l'administratrice de ce nouvel hôpital. L'historienne Françoise Derooy-Pineau nous fait remarquer qu'à l'Hôtel-Dieu de Montréal, « il n'y a pas de distinction entre pauvres ou riches, amis ou ennemis. Français ou Amérindiens, hommes ou femmes, chacun trouve un accueil sans restriction¹² ». Il faut également noter qu'en 1651, étant donné que Montréal était devenue une cible constante d'attaques de la part des Iroquois, Jeanne Mance a dû évacuer l'hôpital et se retirer à l'intérieur du fort; l'Hôtel-Dieu était finalement réoccupé au printemps 1654¹³.

Finalement, non seulement Jeanne Mance a-t-elle participé à la fondation de Montréal, mais elle a fait en sorte que la ville survive. Comme mentionné précédemment, Montréal était devenue, en 1651, une cible constante d'attaques et sa défense était perçue comme étant inadéquate pour assurer sa survie; la mission jésuite, Sainte-Marie-au-pays-des-Hurons, avait même été abandonnée deux ans auparavant. De ce fait, Jeanne Mance a conseillé au Gouverneur de Maisonneuve d'aller en France et d'utiliser le montant de 22 000 livres qu'elle avait reçu de la duchesse de Bullion pour l'hôpital afin de recruter du secours pour la colonie¹⁴. Suivant le conseil de Jeanne Mance, de Maisonneuve retourne à Montréal en 1653 avec 105 soldats, et c'est ce qui aurait sauvé la colonie¹⁵.

Ainsi, on constate que Montréal est, depuis toujours, la création de femmes et d'hommes, un fait enfin reconnu formellement. En définitive, en se référant à la manière dont Jeanne Mance a participé à la création de Ville-Marie, on est en droit de se demander si Montréal serait devenue une ville aussi importante sans sa contribution. Chose certaine, elle a frayé la voie à ses successeuses, qui forment toujours l'image et l'identité montréalaises.

- 1 Marie-Claire Daveluy, « Bibliographie de la Société de Notre-Dame de Montréal (1639-1663) accompagnée de notes critiques et historiques (suite) » (1954) 8:2 Revue d'histoire de l'Amérique française 292 aux p. 292-293
- 2 Ibid, p. 293.
- 3 Ville de Montréal, Jeanne Mance et la fondation de Montréal, par Jacques Lacoursière, 2012 à la p. 12;
- 4 Ibid, à la p. 11.
- 5 Gilles Havard, et Cécile Vidal, Histoire de l'Amérique française, Paris, Flammarion, 2014 à la p. 91; George Viard « Jeanne Mance : 350e anniversaire de la fondation de Montréal (1642-1992) » (1991), 304 Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres 217 à la p. 219.
- 6 Havard et Vidal, supra note 5 à la p. 91.
- 7 Daveluy, supra note 1 à la p. 293.
- 8 Compagnie des Associés Amis de Montréal, De La Flèche à Montréal : L'extraordinaire entreprise de M. de la Dauversière, Chambray-lès-Tours, Éditions CLD, 1985 à la p. 25.
- 9 Marcel Trudel, Montréal : la formation d'une société, 1642-1663 Montréal, Fides, 1976 à la p. 84.
- 10 Marie-Claire Daveluy, Jeanne Mance : suivie d'un essai généalogique sur les Mance et les de Mance, 2e éd., Montréal, Fides, à la p. 72.
- 11 Société historique de Montréal, Mémoires de la Société historique de Montréal, Montréal, Berthiaume & Sabourin, 1880 à la p. 16.
- 12 Lacoursière, supra note 3 à la p. 20.
- 13 Trudel, supra, note 9, aux p. 20, 84.
- 14 François Dollier de Casson, Mémoires de la Société historique de Montréal, Montréal, Des presses à vapeur de "La Minerve" 1868 à la p. 80.
- 15 En 1687, le Gouverneur de Denonville a écrit que ces soldats ont sauvé Montréal « en effet, et tout le Canada aussi » (Daveluy, supra note 10 à la p. 144.).



{ Grégory Lancop



ENTREVUE AVEC UNE JEUNE AMBASSADRICE DE LA CULTURE MONTRÉALAISE

Dans le cadre de l'édition spéciale consacrée à Montréal et à la culture, j'ai fait une entrevue avec Ikrum Mecheri, une étudiante à la maîtrise en économie à l'Université McGill très impliquée dans le milieu culturel et philanthropique de Montréal.

GM Bonjour Ikrum, merci d'avoir accepté de discuter de Montréal et de culture. Donc, Ikrum, tu es notamment une jeune ambassadrice du 375^e de Montréal, tu es membre de la Horde du Centre du Théâtre d'Aujourd'hui et tu es une jeune ambassadrice de l'Opéra de Montréal... C'est quoi exactement?

IM La mission des Jeunes Ambassadeurs de l'Opéra de Montréal, c'est de faire découvrir l'opéra aux jeunes Montréalais et d'en faire la promotion dans nos milieux. On organise des sorties à l'opéra pour des groupes de jeunes en offrant un rabais de 50 % sur le prix des billets.

GM Qu'est-ce qui t'a donné envie de faire la promotion de la culture?

IM J'ai découvert l'opéra lors d'une initiative Wine & Opéra à McGill. J'ai alors découvert que c'était accessible; ça a détruit les préjugés que j'avais et je suis allée à l'opéra toute l'année par la suite. Je me suis inscrite aux Jeunes Ambassadeurs afin de partager cette découverte avec les autres.

GM La culture en général; l'opéra en particulier... C'est important pour toi?

IM La culture a toujours fait partie de mon éducation. Ça permet une grande ouverture d'esprit et de vivre des réalités qui nous sont étrangères. C'est le rôle de la culture d'ouvrir les horizons.

GM Est-ce que Montréal fait une place suffisante à la culture?

IM Montréal est reconnue mondialement pour sa culture. Il y a tellement d'initiatives qui sont à l'œuvre que, *primo*, il faut les féliciter et, *secundo*, se poser la question, à savoir s'il y a des améliorations à faire. La réponse, c'est oui.

GM Qu'est-ce que tu améliorerais?

IM Je vais prêcher pour ma paroisse, mais je crois qu'on manque cruellement de diversité culturelle. Le public qu'on rejoint est essentiellement blanc, donc je trouve ça dommage que Montréal, qui est une ville cosmopolite, produise de l'art pour une classe sociale; et que les nouveaux arrivants ne prennent pas l'habitude de consommer l'art et la culture montréalais parce que ça ne les représente pas et qu'ils ne se sentent pas interpellés. Par conséquent, ce serait bien que Montréal fasse plus d'art qui embrasse cette diversité, car consommer l'art, c'est la meilleure façon de s'intégrer dans une communauté lorsqu'on est nouvellement arrivé ou immigrant. Si on n'interpelle pas ces personnes-là, on ne va jamais pouvoir les intégrer à notre héritage culturel et historique.

Aussi, il faut faire en sorte que le processus culturel soit accessible à tous et à toutes; si tu donnes des cours de poésie aux jeunes dès le primaire, le fait d'écrire une pièce de théâtre va être plus naturel pour ces jeunes-là. Je crois que ça passe par l'éducation, dès le plus jeune âge, pour que la culture soit quelque chose d'inné.

GM Tu souhaites donc démocratiser la culture via l'éducation.

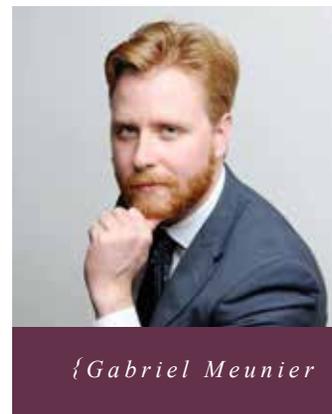
IM Tu ne pourrais pas mieux le dire! (*rires*).

Aussi je te disais que j'étais membre de la Horde du Théâtre d'Aujourd'hui. On va voir toutes les pièces de théâtre avec le directeur artistique et on discute avec les acteurs et metteurs en scène du processus créatif. Le thème, cette année, c'est la solidarité et, ce qui ressort souvent des échanges, c'est comment on pourrait rendre le théâtre plus accessible. Je crois que plusieurs institutions s'interrogent sur l'accessibilité.

Le Centre du Théâtre d'Aujourd'hui est un théâtre d'auteur qui a des pièces uniques qui viennent d'être créées et qui donnent une chance aux jeunes créateurs qui sortent de l'école, donc je trouve que c'est un excellent exemple de démocratisation.

GM Pour conclure, à ton avis comment se porte le financement de l'art?

IM Ça peut être amélioré. Malheureusement la philanthropie est mal implantée au Québec. D'un autre côté, je pense que l'art ne devrait pas juste être financé par les individus, car ils pourraient imposer leur vision de l'art. Donc la philanthropie est une bonne chose, mais si c'est juste ça qui finance l'art, l'art devient à la merci des très riches. On devrait repenser le financement, notamment grâce au *crowdfunding*. Aussi, le gouvernement a un rôle essentiel à jouer pour assurer la pérennité de la culture et de nos institutions culturelles.



{ Gabriel Meunier



Notre ville multiculturelle apporte à ses habitants une richesse d'échanges inégalée. Elle est, pour la personne qui s'y intéresse, un terreau fertile de développement de soi, permettant ainsi une meilleure compréhension de notre nature humaine et sociale. Elle apporte pourtant son lot de mésententes, de disputes et de jugements, lesquels tirent généralement leurs sources dans une mauvaise communication.

Dans cet article, je vous propose de visiter deux méthodes particulièrement puissantes en matière de communication saine; lesquelles, si travaillées quotidiennement, feront de vous un artiste de la gestion de conflit, tant en milieu professionnel que familial ou amical.

L'ÉCOUTE ACTIVE

L'écoute active permet de créer un espace de compréhension et de communication en adoptant une posture de curiosité sincère, plutôt que de certitude absolue.

Un échange ne se constitue pas que de mots. C'est la raison pour laquelle la communication peut être parfois difficile. Le contexte, le degré d'énergie, le ton et le langage corporel jouent un rôle important. Un moyen permettant d'approfondir ce qui se cache réellement derrière les paroles d'une personne se situe dans l'écoute active, ce qui permet notamment :

- De créer un espace différent;
- D'établir un climat de confiance;
- D'aider l'interlocuteur à se sentir écouté et reconnu, augmentant ainsi les chances qu'il écoute ce que vous avez à dire en retour;
- D'encourager la collaboration;
- D'établir un respect mutuel.

L'écoute active est empathique. Le mot *empathie* est dérivé de son équivalent allemand, *Einfühlung*, lequel signifie ressentir de l'intérieur. Dans un contexte d'écoute active, l'empathie réfère donc à l'intention de comprendre les motivations intrinsèques d'une personne. À l'inverse, la sympathie pourrait se traduire par ressentir de l'extérieur, c'est-à-dire demeurer en surface du problème.

Durant le processus d'écoute active, pensez à :

- **Être physiquement attentif en adoptant une posture droite et orientée vers l'interlocuteur. Pensez à créer un triangle parfait entre son visage et vos épaules et à garder un contact visuel si le contexte le permet;**
- **Soyez engagé et présent. Tentez de ne pas laisser votre esprit vagabonder ou chercher des réparties. Focalisez-vous sur un objectif : « Que voulez-vous dire exactement? ». Posez-lui des questions d'intérêt.**

COMMENT ÉCOUTER ACTIVEMENT? SUIVEZ CES ÉTAPES :

1) Posez des questions. Ces dernières doivent être :

- Non orientées vers une réponse particulière ;
- Ouvertes (recherche d'information) ;
- Parfois fermées si le but est de résumer une compréhension ;
- Motivées par une curiosité sincère et sans jugement.

2) Attendez la réponse complète :

- Cherchez les intérêts ;
- N'ayez pas d'objectif ni de conclusion particulière en tête ;
- Essayez de ne pas répondre (la partie la plus difficile) ;
- Évitez les réactions physiques indiquant un jugement (yeux écarquillés, sourcils froncés, inspiration irritée, etc.) ;
- N'ayez pas peur du silence.

3) Répondez :

- Reformulez votre compréhension (manière positive, orientée vers le futur) ;
- Faites un reflet (répétez les mots exacts) ;
- Résumez (paraphrasez) ;
- Clarifiez (« Pourquoi? », « Qu'est-ce que ce que tu demandes t'apporterait concrètement? »).

LES OBSTACLES À UNE VÉRITABLE ÉCOUTE ACTIVE

Si, en théorie, ce qui précède peut sembler facile à implanter, son application pratique n'est pas aussi simple. Notre nature humaine est portée à faire obstacle à nos bonnes intentions. Voici les principaux pièges à éviter :

Juger l'autre

Nous sommes humains, avec une tendance naturelle vers le jugement de l'autre selon nos propres valeurs. Cette tendance nous empêche souvent d'entendre le message et, pire encore, nous amène à déchiffrer un autre message complètement différent. Nous passons plus de temps que nous souhaitons l'admettre à étiqueter les gens qu'à écouter leur message.

Présumer d'avance que nous savons ce que l'autre va dire

Ce réflexe peut nous faire décrocher de la conversation avant que l'interlocuteur ait terminé de parler. Cela peut même vous mener à interrompre l'autre dans son élan. Dans les deux cas de figure, cela provoque de la mécompréhension, de la frustration pouvant souvent mener à la colère et au conflit.

Déformer le message de manière à le comprendre comme il vous convient

Il s'agit d'un autre moyen de tenter de modifier votre perception d'une personne selon ce que vous souhaitez qu'elle soit, plutôt que de l'accepter comme elle est. Le résultat est de n'entendre que le message que vous souhaitez entendre, et non ce qui est réellement dit. Cette attitude tend à vous déconnecter de l'autre et à passer en mode d'écoute inactive.

Vos propres émotions

Votre filtre émotionnel peut flouer votre interprétation de ce qu'une personne vous dit. Cette mauvaise interprétation demeure présente et vous ferme à mieux comprendre, parfois à vouloir écouter, ce que l'autre personne dit.

Besoins physiques et temporels

Si vous avez faim, êtes fatigué, stressé ou pressé, il est très difficile d'être à l'écoute. Si vous remarquez l'émergence d'une escalade ou d'une mauvaise communication, vérifiez comment vous vous sentez intérieurement et physiquement. Il peut être préférable de reporter la discussion à plus tard, peut-être après une collation, une sieste ou même après avoir terminé ce que vous faisiez. Peut-être qu'une petite marche extérieure et de l'air frais rechargeraient vos batteries.

Confondre l'écoute active, la communication assertive et le coaching

Il y a une légère nuance entre se servir de l'écoute pour comprendre et s'en servir pour avoir le dessus sur quelqu'un. Il est important de vous écouter intérieurement et de vérifier vos motivations sincères. Si celles-ci ne résonnent pas avec la posture d'écoute active, admettez-le à vous-même et choisissez :

- a) de partager votre état d'esprit avec l'autre et les raisons pour lesquelles vous sentez ce besoin d'avoir le dessus;
- b) de suspendre la conversation jusqu'à ce que vous ayez accordé vos intentions à votre méthode;
- c) de poursuivre la conversation comme vous en avez l'habitude, avec les résultats que vous connaissez.

LA REFORMULATION

La reformulation est l'alliée principale d'une bonne écoute active. Il s'agit d'une méthode de réponse à un commentaire émotionnellement chargé ou blessant. Bien utilisée, elle permet de réorienter le ton d'une interaction en se concentrant sur ce qui est important pour l'interlocuteur, son message caché, lequel peut être exprimé de manière positive ou constructive.

L'AUTOPSIE D'UNE ACCUSATION

PRONOM + verbe + critique (jugement) = accusation

VOUS + payez + toujours en retard

Une accusation est :

- 1) une affirmation d'intérêts négatifs formulée de manière indirecte (p. ex. : besoin de ponctualité mal exprimé);
- 2) le partage indirect d'une émotion souvent négative (p. ex. : sentiment de contrariété mal exprimé);
- 3) liée à une peur profonde, consciente ou non (p. ex. : crainte de ne pas payer mes factures à temps).

POURQUOI UNE INSULTE FAIT-ELLE MAL?

- 1) Une part de nous pense que c'est vrai sans vouloir se l'admettre;
- 2) Une part de nous pense que ce qui est dit est mauvais;
- 3) Une part de nous pense que cette mauvaise chose nous définit en tant que personne, ce qui est inacceptable et faux.

CARACTÉRISTIQUES DE LA REFORMULATION?

- Collaborative, englobante (« nous », « je... et toi? »);
- Constructive;
- Positive ou neutre, orientée vers le futur;
- Peut être à la fois à l'opposé de ce qui vient d'être dit et pourtant plus près de la réalité qui veut être exprimée;
- Peut être axée sur les valeurs;
- Crée un glissement des positions vers les intérêts.



{Patrick Zakaria

MTL 375 : QUOI FAIRE, QUOI VOIR?

Voici des activités tirées de la programmation officielle du 375^e anniversaire de Montréal (www.375mtl.com/programmation), et pour d'autres propositions de sortie, consultez La Vitrine (www.LaVitrine.com) qui présente un calendrier spécial regroupant les activités indépendantes organisées en complément de la programmation officielle du 375^e anniversaire de Montréal.

19 août

1. Montréal symphonique Flanc est du Mont-Royal

Un incontournable des activités célébrant le 375^e de Montréal et le 150^e du Canada, Montréal Symphonique est un spectacle à grand déploiement réunissant sur une même scène, pour la première fois, nos trois grands orchestres : l'OSM, l'Orchestre Métropolitain et l'Orchestre symphonique de McGill. Plus de 300 musiciens, choristes et chanteurs populaires, sous la direction de Simon Leclerc, seront de la partie. Montréal Symphonique fera vibrer les spectateurs sous le thème des saisons, par le biais de tableaux rappelant l'histoire et les habitants de la ville, parmi tant d'autres.

Du 21 mars au 30 septembre

2. Aura Basilique Notre-Dame de Montréal

Dans cette expérience lumineuse signée Moment Factory, venez découvrir la basilique Notre-Dame de Montréal sous un autre angle. Ce spectacle multimédia impressionnant combinant musique orchestrale et architecture souhaite mettre en valeur la beauté et la richesse du patrimoine de cette icône montréalaise.

Du 12 mai au 17 septembre 2017

3. La Grande Tournée du 375^e 19 fêtes de quartier, 19 fins de semaine

La Grande Tournée, mise en piste par le Cirque Éloize, est un événement à grande échelle qui se tiendra dans les 19 arrondissements de Montréal tout au long de l'été. Cette tournée permettra aux petits et grands de célébrer la ville par le biais d'une multitude d'animations. Entre autres, les samedis soirs, un spectacle circassien de 35 minutes sera offert dans divers parcs et lieux publics de la métropole. Nous vous invitons à consulter le site Internet du 375^e de Montréal pour plus de détails concernant les activités organisées dans chacun des quartiers.

Du 17 mai au 2 septembre

4. Montréal Avudo Quai King Edward, Vieux-Port de Montréal

À travers des projections inspirées par l'histoire de la ville de Montréal, la Compagnia Finzi Pasca présente un spectacle en hommage au fleuve Saint-Laurent. Pour ce faire, les scènes et images seront projetées sur des installations telles que des murs d'eau en mouvement créés à partir d'une trentaine de fontaines de dimensions impressionnantes. Le tout sera accompagné d'une musique originale composée par Maria Bonzanigo et enregistrée par l'Orchestre Métropolitain et les Petits Chanteurs du Mont-Royal.

Horaire des représentations :

**Du jeudi au samedi, sauf en juillet : du mercredi au samedi
2 représentations par soir : 21 h 30 et 22 h 30**

Du 15 au 17 septembre

5. Super Méga Continental Place des festivals

Ce projet réunit 375 danseurs amateurs de tous âges qui, sous la chorégraphie de Sylvain Énard, permettront la création d'une danse en ligne immense et contemporaine. Dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal, les participants donneront un spectacle à ciel ouvert incroyable où se marieront la diversité et le plaisir de danser.

Horaire des représentations :

15 et 16 septembre : 20 h

16 et 17 septembre : 16 h

Du 5 juin au 29 octobre

6. La Balade pour la Paix, un Musée à ciel ouvert

**Rue Sherbrooke, entre le Musée des beaux-arts de Montréal
et le Musée McCord**

Une exposition de 67 œuvres sera installée en guise de balade pour la paix afin de souligner non seulement le 375^e anniversaire de Montréal, mais également le 150^e du Canada et le 50^e de l'Expo 67. Parmi les œuvres, notons plus de 20 sculptures d'artistes canadiens et internationaux et environ 40 photographies d'artistes montréalais, le tout surplombé par les drapeaux de quelque 200 pays du monde et des 13 provinces et territoires canadiens. Ce musée à ciel ouvert promouvra des valeurs véhiculées par l'Expo 67, dont la paix, l'humanisme, la tolérance et l'ouverture.

Du 22 juin au 8 octobre

7. À la recherche d'Expo 67

**Musée d'art contemporain
de Montréal**

Par un regard tourné vers le passé et vers ce qu'il en reste aujourd'hui, 19 œuvres d'artistes Québécois et canadiens mettront en lumière les conséquences politiques, sociales et culturelles de l'Expo 67. Ainsi, cette exposition prometteuse veut démystifier les présomptions de l'époque tout en soulignant la créativité qui régnait durant cette dernière.



Èlène Moussa



ENTREVUE AVEC UNE AMOUREUSE DE MONTRÉAL : L'AUTEURE CLAIRE BOUCHARD

Née et élevée à Sept-Îles, sur la Côte-Nord, c'est en 1995 que Claire Bouchard arrive à Montréal. La dégustation de son premier *Shish Taouk* lui ouvre alors les portes du monde de la gastronomie et la fait tomber sous le charme de la vibrante métropole. Vingt-deux ans plus tard, elle publie son deuxième livre aux Éditions de l'Homme, *300 raisons d'aimer Montréal*, qui partage la beauté et les secrets de Montréal l'effervescente.

Q. Alors Claire, dis-moi, à quel moment es-tu arrivée à Montréal?

R. J'avais vingt ans lorsque je suis arrivée à Montréal. C'est à ce moment que j'ai mangé un *Shish Taouk* pour la première fois. Cela m'a ouvert à tout un monde : le monde de la bouffe. Dès ce moment, je suis devenue ce qu'on peut qualifier de *foodie*, et je me suis mise à découvrir les différents types de cuisines. Progressivement, ça m'a amenée à écrire en 2013 mon premier livre *Dévorer Montréal* publié aux Éditions de l'Homme. Le livre a quand même eu un bon succès et s'est écoulé à plusieurs milliers d'exemplaires. C'est entre autres pour cette raison que lorsque la collection des 300 a vu le jour, collection amorcée par les publications de Marie-Joëlle Parent (*300 raisons d'aimer New York* et *300 raisons d'aimer San Francisco*), les Éditions de l'Homme m'ont demandé de devenir leur auteure en charge de Montréal. C'était comme un cadeau tombé du ciel.

Q. Et qu'est-ce qu'on y retrouve?

R. Contrairement à mon premier livre, consacré uniquement au monde de la restauration, ce livre est plutôt consacré à Montréal en entier, et je crois que ce qui définit Montréal, c'est la gastronomie et la culture. Montréal s'est très certainement positionnée comme un des chefs de file en gastronomie dans le monde. Au pied carré, il y a plus de restaurants par habitant qu'à San Francisco ou encore New York. Je crois que nous pouvons très certainement être fiers de cet aspect de la ville!

Q. Donc, ce deuxième titre fait surtout découvrir la gastronomie et la culture?

(Suite de l'article en page 18) ►

DOSSIER SPÉCIAL

**JEUNES AVOCAT(E)S
PARTEZ GAGNANT
EN ÉCONOMISANT!**

Des produits exclusifs pour
les membres du **JBM**.

**ASSURANCE INVALIDITÉ ET
FRAIS GÉNÉRAUX D'ENTREPRISE**

Réduction de 25 % sur des primes garanties jusqu'à 65 ans.

PROGRAMME D'ASSURANCE GROUPE ASSOCIATIF

Les garanties les moins dispendieuses pour les membres de votre profession.
Assurances : médicaments, frais médicaux, voyage et annulation voyage
et maladies graves.

M | **médicassurance**

POUR EN SAVOIR D'AVANTAGE SUR CES PRODUITS
ou obtenir votre soumission, communiquez avec nous au :
514.871.1181 | 1.877.371.1181 | info@medicassurance.ca

R. C'est certain que tout ce qui entoure la bouffe y conserve une place importante, mais pour ce livre, j'ai été obligée d'aller au-delà de ma passion et de mes connaissances en cuisine. Ça m'a permis de découvrir plusieurs choses que je ne connaissais pas encore malgré mes vingt ans à Montréal. En fait, à travers ce livre, j'ai découvert et je fais découvrir tout ce qui fait de Montréal une ville exceptionnelle.

Q. Est-ce qu'il s'adresse plus aux touristes, aux Montréalais, aux Québécois?

R. Du point de vue des Éditions de l'Homme, le marché demeure le Québec, donc je n'avais pas le choix d'adapter mon discours et de m'adresser aux Québécois, plus particulièrement aux Montréalais. Par contre, je crois que les touristes vont également y trouver leur compte, puisque j'ai écrit le livre pour sortir les Montréalais de leur zone de confort.

Q. À ton avis, qu'est-ce qui a changé entre la ville de Montréal que tu as connue en 1995 et celle que nous connaissons en 2017?

R. Je pense que c'est vraiment la démocratisation de la bouffe. Lorsque je suis arrivée à Montréal, on ne mangeait pas dans les pubs. L'*Amère à boire* existait et il y avait des grignotines, comme des nachos, mais cette culture de petits pubs au menu travaillé n'était pas du tout présente. Il y a aussi beaucoup plus de restaurants avant-gardistes maintenant. Donc il s'est vraiment produit une explosion dans le milieu de la gastronomie. Il y a aussi une culture de l'entrepreneuriat qui s'est installée. Mon livre traite du sujet en faisant le portrait de jeunes entrepreneurs qui réinventent un peu la roue. Je pense entre autres à Butterblume, un café sur le boulevard Saint-Laurent, qui est tenu par deux jeunes mamans qui doivent concilier le travail et la famille. Ce petit café ferme à 16 h puisqu'elles doivent aller chercher leurs enfants à la garderie. Je pense aussi à la fleuriste Nadine Jazouli qui a ouvert le comptoir *Prune les fleurs* dans Griffintown. Nadine était directrice de comptes dans une agence de publicité et avait une très belle carrière. À la naissance de son premier enfant, elle a décidé de se lancer dans quelque chose de différent qui lui permettrait de mieux concilier la famille et le travail.



Q. Tu parles de l'explosion dans le milieu de la gastronomie, c'est une impression qui est souvent reprise à l'international au sujet de Montréal. Mais est-ce qu'il y a autre chose qui permet à Montréal de se démarquer? Par exemple, l'art à Montréal, tu dirais qu'il se définit comment?

R. C'est surtout l'art urbain qui définit Montréal. Ce qui est particulier à Montréal, c'est que l'art y a été démocratisé, en ce sens qu'il est sorti des musées. Ça n'enlève rien aux musées extrêmement intéressants qui se trouvent à Montréal, mais la démocratisation de l'art, c'est ce qui rend la chose particulièrement intéressante. Dans un sens, la ville devient un musée à ciel ouvert. Justement, je parle beaucoup de murales dans mon livre. C'était, selon moi, indispensable d'en parler. J'évoque celles qui me touchent le plus et j'y suggère un parcours des différentes murales. Je dirais aussi qu'avec mon éditrice, nous avons fait une bonne équipe puisqu'elle avait sans doute une sensibilité à l'art plus importante que moi. Elle m'a fait découvrir plusieurs œuvres d'art à Montréal, dont la *Grande Fonte*, qui s'inscrit dans le mouvement de l'art brutal et qui se situe tout près du Silo à grain numéro cinq. Personne ou presque n'en a entendu parler.

Q. Donc au final, on peut dire que l'art à Montréal est plus accessible?

R. Oui, c'est certain. Et avec le festival Mural, c'est ce qui est intéressant. Ils font venir des artistes de renommée internationale, comme celui qui a fait la murale sur la rue Bellechasse, tout juste à l'entrée de la Plaza Saint-Hubert. Sa murale, *La mère créatrice*, démontre une technique magnifique.

Q. À quoi peut-on s'attendre des festivités du 375^e?

R. Je pense qu'il y aura quand même des legs importants. Je pense entre autres à la promenade Fleuve-Montagne et au pont Jacques-Cartier illuminé par *Moment Factory*. Pour faire un clin d'œil à l'événement, nous avons bonifié le livre de 75 raisons supplémentaires d'aimer Montréal. Ces raisons supplémentaires ont été offertes par des personnalités publiques qui habitent la ville, comme Guy A. Lepage, Denis Gagnon, Herby Moreau, Ariane Moffatt et Jean-René Dufort.

Q. Quelle est ta raison numéro un d'aimer Montréal?

R. Dans le livre, celle que j'ai identifiée comme étant « LA RAISON », c'est le Mont-Royal. La plupart des gens que j'ai rencontrés et à qui j'ai demandé la raison pour laquelle ils aiment Montréal me répondaient le Mont-Royal. Il y a peu de villes au monde qui peuvent se targuer d'avoir une montagne en plein centre de la ville. C'est juste une colline, mais la vue y est magnifique et elle rallie beaucoup de gens. C'est notre poumon à nous.

Q. Qu'est-ce qui fait que Montréal est une métropole aussi culturelle?

R. Je crois qu'une des choses qui favorisent beaucoup le côté culturel de la ville est la place des Festivals. C'est un très bon coup que Montréal a fait d'en faire un lieu officiel. Les Européens nous envient beaucoup d'avoir un tel lieu de rassemblement et de festivités, et d'y avoir cette enfilade d'événements. Je pense qu'on est aussi très avant-gardistes dans le monde avec les projections vidéos. Je pense encore à *Moment Factory*, qui est impliqué un peu partout dans le monde. Je crois que Montréal peut se positionner comme un leader créatif.

Q. Quand on parle de diversité culturelle à Montréal, comment la définis-tu?

R. Je ne crois pas qu'on soit nécessairement un exemple de diversité culturelle, mais je crois très certainement que Montréal possède une belle ouverture d'esprit. Et c'est cette ouverture d'esprit qui mène à l'innovation et qui encourage des acteurs de l'innovation comme Alexandre Taillefer.

Q. Est-ce qu'on pourrait dire que ces personnes qui, comme Alexandre Taillefer, s'investissent beaucoup dans Montréal, font partie de la richesse de la ville?

R. Certainement, ces personnes sont comme des mécènes pour Montréal. Et justement, il en faut. Ces personnes apportent beaucoup à la ville.

Q. Quand j'entends tout ça, en fait, ce que je retiens, c'est que la richesse culturelle de Montréal réside dans son ouverture d'esprit, dans le fait que nous n'ayons pas peur de nous lancer, d'oser, et d'essayer de nouveaux projets.

R. Je pense que oui, ça explique bien l'effervescence qui habite Montréal.



{Éloïse Côté



« La plus perdue de toutes les journées est celle où l'on n'a pas ri. »

La réputation de Montréal comme destination humoristique ne date pas d'hier. Le légendaire festival Juste pour rire, qui vient tout juste de célébrer son trente-cinquième anniversaire, a longtemps servi de phare hilare tant pour les spectateurs que pour les « artistes ». Or il est permis de se demander si cet attribut est juste. Les humoristes peuvent-ils se draper dans la noble discipline qu'est l'art ou devraient-ils se cantonner au registre du spectacle?

Pour les puristes, l'art est une affaire sérieuse, dont la démarche et l'idéal sont posés et réfléchis. Ils reprochent au rire de corrompre le paisible visage humain en le poussant à des réactions incontrôlées. L'art et l'humour ne feraient pas bon ménage du fait de leur incongruité fondamentale : le sage par opposition à l'échevelé. Ce serait réducteur pour l'art de le rapprocher à une expression hilare. C'est pourquoi ils ne sauraient tolérer cette association qu'à la condition qu'elle demeure à l'intérieur de bornes définies, à savoir le grotesque, le pastiche et la caricature.

Ces emballages ont permis aux artistes de critiquer les conventions et la morale de leur société et d'en bousculer l'ordre tout en générant le rire à travers les âges et les continents. Chaque époque a, en effet, développé ses propres nuances de l'aberrant ou du drôle dans le contexte de la culture dominante, que ce soit Buytewech avec sa Joyeuse compagnie ou bien Minjun avec ses portraits de rires cyniques. La déformation et l'humour, tout en échappant à l'esthétisation traditionnelle de l'art, ont donc permis de souligner à gros traits les tares d'un peuple que l'on veut confronter à ses paradoxes.

À l'autre bout du spectre se trouvent ceux qui croient justement que c'est parce qu'il constitue une menace à la bienséance et à la cohérence du monde que le rire appartiendrait, de fait, à l'art. Qu'il s'agisse de l'ironie, du sarcasme, de la dérision, de la satire ou encore du burlesque, tous les moyens sont bons pour l'humour de capter l'attention de l'auditoire par la plaisanterie et ensuite le conquérir

en faisant de l'esprit. Sa prétendue légèreté, qui serait incompatible avec le sérieux d'une démarche dite artistique, ne serait que fumée. La réflexion et le sens de l'observation aiguisés, l'équilibre subtil entre la minutie, la concision et le sens du *timing*, tous nécessaires à l'œuvre humoristique, démentiraient à eux seuls ce mythe.

Comme l'art, le rire suscite un véritable ascenseur émotionnel. Au surplus, l'humour fait réfléchir, tout en libérant les tensions quotidiennes et en concluant sur une note positive. Bien entendu, il existe différents types d'humour et ceux-ci n'agissent pas de la même manière selon les humeurs. Suivant le type de message, il est primordial d'y relier le type d'humour qui convient, sans que cela ne nuise à sa compréhension. Il en va de même pour les effets sur la cognition; le ton est à adapter pour faciliter la rétention par le spectateur. Pratiquer l'humour permet d'établir un sentiment rassembleur entre l'humoriste et son public, et de créer une réelle connivence entre eux. Inversement, si le propos manque d'engagement, son auteur risque d'en décrédibiliser le contenu.

Puis, quelque part au centre, il y a ceux pour qui l'humour est jeu, une espèce de culte intellectuelle. Sa capacité de relativiser ce qu'il touche et de transformer des situations désespérées en fatalités acceptables, de convertir la tristesse en joie et la désillusion en comique déguise la réalité pour mieux toucher nos cœurs.

Enfin, certains diront que la nomenclature importe peu, notamment parce que tant les discours artistiques qu'humoristiques s'affichent autant comme des espaces de circulation de valeurs que comme des biens de consommation. Le poids de ces contraintes réconcilierait l'art et l'humour, en les réduisant à leur caractère commercial.

Ultimement, il n'en demeure pas moins qu'en portant un regard critique sur la réalité du monde dans lequel ils évoluent, qu'elle soit artistique, sociale ou politique, les artistes, tout comme les humoristes, puisent dans leur pragmatique réflexion. À la fois préexistante et longuement mûrie, aboutie et en constante construction, elle contribue à faire progresser notre pensée.

¹ Sébastien-Roch-Nicolas de CHAMFORT, *Maximes et pensées, caractères et anecdotes*, 1795.



Amina Kherbouche

CALENDRIER DES ACTIVITÉS 2017

AOÛT 2017

24 | **6@8 ESTIVAL**
LIEU : à venir
HEURE : dès 18 h

SEPTEMBRE 2017

6 | **PRIX PARIS-MONTRÉAL |
INTERNATIONAL DEBATE CHAMPIONSHIP**
LIEU : Cour d'appel du Québec à Montréal
100, rue Notre-Dame Est
HEURE : 17 h

6 | **COCKTAIL DE LA RENTRÉE**
LIEU : à venir
HEURE : dès 19 h

17 | **JURITOUR**
ENCOURAGEZ L'ÉQUIPE DU JEUNE BARREAU
DE MONTRÉAL EN FAISANT UN DON!

À L'AFFICHE

POUR PLUS D'INFORMATION SUR LES ACTIVITÉS À VENIR, CONSULTER LE WWW.AJBM.QC.CA

10% DE RABAIS[†]

Exclusif aux membres du
Jeune Barreau de Montréal

Meilleur
prix
garanti[‡]

LASIK MD
VISION

Réservez une consultation
gratuite au 1-866-971-1515
ou à lasikmd.com/jbm

† L'offre s'applique aux interventions LASIK et LASIK 100 % laser personnalisées, aux implantations de lentilles intraoculaires et à toutes les interventions PresbyVisionSM. L'intervention doit être pratiquée sur les deux yeux. Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre offre promotionnelle ni à aucun autre rabais, plan d'entreprise ou plan de financement à 0 % d'intérêt. Non applicable à une intervention antérieure ou déjà réservée. L'offre peut changer sans préavis. Une preuve d'adhésion, d'embauche ou d'emploi est requise.
‡ Des conditions s'appliquent; visitez lasikmd.com/mpg.